DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/05/2024

APPROBATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE LEO FERRE

N° 2024-044

Le Conseil municipal légalement convoqué le 23/05/2024, s'est réuni le 30/05/2024 à 20h01, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 20
M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, M. Gilles Guillaume, Mme Laurence Amichaux, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha El Hayek, Mme Justine Giagnoni, Mme Laure Gibou, M. Patrick Mouchelin, M. Jérôme Plateau, Mme Katia Robert-Hautemulle, M.Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Jules Thomas.

20 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 9
Mme Catherine Delaitre à M. Alexandre Bussière
M. Frédérick Baby Marinpouy à M. Sébastien Bouet
Mme Joane Besse à Mme Natacha El Hayek
M. Sébastien Le Ferrec à M. Sylvain Legrand
M. Jean-Marc Payen à Mme Sonia Roisin
Mme Emmanuelle Pic à Mme Justine Giagnoni,
Mme Hébé Pouchou à Mme Katia Robert-Hautemulle
Mme Cécile Revoyre à Mme Arlette Bourdelot
M. Enzo Sodano à M. Jules Thomas

Absent :
Aucun

Nombre de votant.e.s : 29

M. Jules Thomas a été désigné Secrétaire de Séance

N° 2024-044

Rapporteur : Madame Sandrine BOËTE

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2006-109 modifiée par la délibération n°2023-044 du 30 mai 2023, approuvant le règlement intérieur de la médiathèque ;

CONSIDERANT que le règlement intérieur est un élément indispensable au fonctionnement de l'équipement, que son acceptation est une condition *sine qua non* d'inscription à la médiathèque et qu'il fait l'objet d'un affichage permanent dans ses locaux ;

CONSIDERANT les chiffres de fréquentations relevés depuis un an et demi, un ajustement des horaires d'ouverture de la médiathèque est nécessaire, à partir du 8 juillet 2024 :

Période scolaire		**Vacances scolaires**	
Mardi	15h-18h30		
Mercredi	10h-12h30 / 14h-18h	Mercredi	10h-12h30 / 14h-18h
Jeudi	15h-18h30		
Vendredi	15h-18h30	Vendredi	14h-18h30
Samedi	10h-12h30 / 14h-18h	Samedi	10h-12h30 / 14h-18h
Dimanche	10h-12h	Dimanche*	10h-12h
		**Sauf vacances d'été*	

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications apportées au règlement intérieur de la médiathèque Léo-Ferré,
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS

MAIRIE DE MARCOUSSIS

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20240530-DEL2024-0044-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024